

## Gilets jaunes : les annonces d'Edouard Philippe pour garantir la sécurité et rétablir l'ordre



Avec Atlantico  
Rédaction

Le Premier ministre Edouard Philippe était invité du JT de 20H de TF1 lundi soir. Il a indiqué vouloir durcir les sanctions contre les "casseurs" et les manifestations non-déclarées. Le Premier ministre a affiché sa fermeté.

*"Ceux qui remettent en cause les institutions n'auront pas le dernier mot"*

Edouard Philippe a demandé au ministre de l'Intérieur Christophe Castaner de réfléchir à un *"changement de méthode"*. En prévision d'une nouvelle journée de mobilisation samedi prochain, 80.000 représentants de l'ordre public seront présents à travers la France, dont 5.000 à Paris dans le cadre d'un dispositif *"considérable"*.

Le chef du gouvernement a indiqué que chaque nouvelle mobilisation devra se faire dans les règles et être déclarée.

Edouard Philippe a également annoncé un changement législatif. Le Premier Ministre a précisé que le gouvernement était favorable à ce qu'une *"loi nouvelle"* soit adoptée pour sanctionner ceux qui ne respectent pas cette obligation de déclaration, ceux qui participent à des mobilisations non déclarées et ceux qui arrivent aux manifestations en étant cagoulés ou masqués.

*"Arriver cagoulé à une manifestation, c'est aujourd'hui une contravention. Demain, ce doit être un délit"*

Le nouveau dispositif sera calqué sur le modèle de la lutte contre le hooliganisme avec un fichier national.

Edouard Philippe a souhaité également saluer le travail des forces de l'ordre et de la justice afin de répondre à *ceux qui remettent en cause les institutions"*.

Le Premier ministre estime que les nombreuses interpellations et les condamnations permettaient de *"garantir l'ordre public auquel nous sommes tous attachés"*. Depuis le début du mouvement, 5.600 gardes à vue ont été comptabilisées. Elles ont entraîné plus d'un millier de condamnations.

La nouvelle journée de mobilisation des Gilets jaunes samedi prochain sera un défi supplémentaire pour le gouvernement.